

## Compte-rendu du conseil municipal

Séance du 12 mai 2021

Réuni sur convocation du maire, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de David Taupiac, maire de la commune.

Etaient présents : Eric Ballester, Laure Clamens, Catherine Villadieu, maires-adjoints, Stéphanie Bordes, Patrice Cuquel, Patrice Etienne, Jean-Luc Gauran, Dominique Payer, Marie-Hélène Razafimanantsoa et Richard Tourisseau.

Ont donné procuration : Christine Trécat à Marie-Hélène Razafimanantsoa, Gilles Ternier à Richard Tourisseau et Céline Chauveau à Catherine Villadieu

Absent excusé : Lionel Pouteau

### 1°) Désignation d'un secrétaire de séance :

Dominique Payer est désignée secrétaire de séance.

### 2°) Conseil municipal :

Suite au décès de Thierry Palue, il nous faut pourvoir à son remplacement. La liste « Saint-Clar durable et solidaire » ayant eu tous ses candidats élus, il faut recourir aux dispositions de l'article L 260 du code électoral, qui avaient permis de présenter deux candidats supplémentaires. Le premier étant Patrice Cuquel, il est élu en qualité de 15<sup>ème</sup> membre du conseil municipal dans l'ordre du tableau.

### 3°) Adoption du compte-rendu de la séance du 30 avril 2021 :

Il faut rajouter, dans le tableau des entreprises du marché de la salle de sport, le lot 10.

LOT 10	Sport sol sportif	ART DAN 44 - CARQUEFOU	103 324.30 € HT Option équipements : 7 052.50 € HT
-----------	-------------------	---------------------------	--

Avec cette modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### 4°) Election d'un maire-adjoint :

La disparition de Thierry Palue entraîne également la vacance d'un poste de maire-adjoint. Monsieur le maire fait appel à candidature, qui devra respecter la parité telle que définie par la loi. Patrice Etienne se porte candidat.

Un bureau de vote est constitué : David Taupiac, président, le plus jeune et le plus ancien, compte-tenu que Dominique Payer tient le secrétariat du conseil, ce sont Patrice Etienne et Richard Tourisseau.

En l'absence de Lionel Pouteau, il a 14 votants et 14 suffrages exprimés. Patrice Etienne recueille 14 voix et est déclaré élu. Il prendra la place de 4<sup>ème</sup> adjoint, dans le tableau municipal.

### 5°) Désignation de représentants du conseil dans différentes instances :

Monsieur le maire appelle à candidatures pour remplacer Thierry Palue dans différentes fonctions auprès de divers organismes :

- Syndicat départemental de l'énergie du Gers (SDEG) : 1 titulaire ; Eric Ballester élu à l'unanimité,
- Correspondant défense : 1 titulaire : Jean-Luc Gauran élu à l'unanimité,
- Correspondant Enedis : 1 suppléant : Patrice Etienne élu à l'unanimité.

Monsieur le maire indique qu'il faut également compléter la désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) pour pourvoir un poste de titulaire.

Titulaire : Patrice Etienne est élu à l'unanimité

Suppléant : Patrice Cuquel est élu à l'unanimité

#### **6°) Dénomination de rue :**

Le conseil municipal est amené à se prononcer pour dénommer la rue qui démarre du rond-point Jean Jaurès à la place Simone Veil.

Proposition faite pour Alice GOUDIN, sous réserve de l'accord de la famille s'il en existe encore.

#### **7°) Adhésion au service RGPD du centre de gestion du Gers (CDG 32) :**

Laure Clamens, maire-adjointe en charge du dossier, présente la réglementation applicable en matière de données personnelles, législation européenne adoptée en 2018. Notre commune n'est pas en capacité de gérer ce dossier et notamment d'avoir un délégué à la protection des données. Elle propose que nous adhérions au service RGPD du centre de gestion du Gers, l'adhésion s'élevant à 0,90 € par habitant par an.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **8°) Démarche citoyenne :**

Laure Clamens, maire-adjointe en charge de la participation citoyenne, présente les grandes lignes du projet saint-clarais et propose de franchir une nouvelle étape avec la création de comités de quartier, au nombre de 5 ou 6, tels que cela avait été énoncé dans notre programme municipal.

Une première réunion de présentation à la population se tiendra début juillet pour une mise en place dès septembre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **9°) Achat de la parcelle AE 280 :**

Vendeur : Patrick MARTIN

Contenance : 1 702 m<sup>2</sup>

Tarif : 0,75€ / m<sup>2</sup> soit 1 276,50€

Acte sous la forme administrative

Eric Ballester a été désigné en qualité d'adjoint pour représenter la commune à signer l'acte.

#### **10°) Approbation du rapport du commissaire-enquêteur :**

- Déplacement de l'emprise de deux tronçons des chemins ruraux dit d'Augé et de Margaridat
- Approbation du rapport du commissaire enquêteur
- Acte sous la forme administrative
- Eric Ballester a été désigné en qualité d'adjoint pour représenter la commune à signer l'acte.

#### **11°) Décision Modificative (DM) n°3 budget communal :**

Eric Ballester, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, présente la DM 3 en précisant qu'il s'agit de régularisations d'imputation budgétaire pour un montant de 10 000 € mais qui n'impactent pas le montant total du budget. Cette décision est adoptée à l'unanimité

#### **12°) Admission en non-valeur :**

Il s'agit d'une rectification à hauteur de 0,81 €, de la délibération prise lors de la séance du 9 avril 2021.

#### **13°) Dissolution de régies d'avances et de recettes :**

Monsieur le maire propose de supprimer la régie d'avances prévue pour le concours de l'ail, l'activité de cette régie étant tombée en désuétude. Il en est de même pour la régie de recettes pour les photocopies, recettes qui pourront être versées directement dans le budget communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **14°) Recrutement d'agent contractuel pour surcroît d'activité :**

Monsieur le maire fait part de la nécessité pour la commune de pouvoir bénéficier de renforts lors de surcroûts d'activité. A titre d'exemple, il indique que la situation sanitaire nous a obligés à reporter des travaux, qu'il va falloir réaliser dans des délais très contraints pour que les équipements soient prêts pour la saison estivale.

Ce cas de figure est prévu par l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, pour des durées limitées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **15°) Base de loisirs réparation d'un toboggan :**

Patrice Etienne, adjoint en charge des travaux, présente l'opération, après que monsieur le maire, intéressé par le prestataire envisagé, ait quitté la séance. Il faut procéder à la réfection d'un des deux toboggans consistant à l'abrasion et à la pose de gelcoats et ainsi en renouveler le revêtement.

Le conseil, adopte à l'unanimité de 13 voix, le devis proposé pour un montant de 40 874,40 € TTC.

#### **16°) Décision d'un signataire pour un permis de construire :**

Monsieur le maire indique qu'il peut arriver qu'il soit intéressé, à titre personnel, pour des constructions. De ce fait, il demande que quand ce cas de figure est amené à se produire, la commune soit représentée par un autre signataire.

Eric Ballester se propose et sa candidature est acceptée à l'unanimité.

#### **17°) Demandes d'adhésion au syndicat mixte des 3 vallées (SM3V) :**

Monsieur le maire rappelle que l'adhésion de nouveaux membres à un syndicat intercommunal nécessite l'accord des membres adhérents. En l'espèce, les communes de Castelnau-d'Arbieu, Gavaret sur Aulouste, Lalanne, La Sauvetat et Touget soumettent leur candidature pour le syndicat mixte des 3 Vallées pour la compétence de création et de gestion d'une fourrière animale.

Le conseil se prononce favorablement à ces demandes.

#### **18°) Questions diverses :**

Monsieur le maire propose des modifications dans l'organisation des commissions municipales et des compétences entre les adjoints. Ainsi la vie associative, qui était précédemment dévolue à Thierry Palue, sera prise en charge par Catherine Villadieu.

Est également évoquée la tenue des élections départementales et régionales avec les recommandations gouvernementales découlant de la situation sanitaire.

Enfin, il indique que la présidente du tribunal administratif de Pau a désigné une médiatrice dans le litige qui nous oppose à la SCI du Gers Immo Innov, relatif aux locaux de la gendarmerie nationale. C'est Eric Ballester qui représentera les intérêts de la mairie.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le secrétaire de séance,

Dominique PAYER